

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 03/12/2018

Le lundi 3 décembre 2018 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le mardi 27 novembre 2018, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : M. SANSOZ

PRESENTS : MM. BROLIQUIER, CHAILLET, Mme de BRO SSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER, Mmes BAUGUIL, DESCOUR, M. SANSOZ, DOR.

ABSENTS EXCUSES : M. GIBERT, Mme GUILLOTEAU, M. DAYME

ABSENT : M. BERNARD

DEPOTS DE POUVOIR : M. GIBERT pouvoir à M. BROLIQUIER
Mme GUILLOTEAU pouvoir à Mme de LAVERNEE
M. DAYME pouvoir Mme DOR

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06/11/18

M. Le Maire : Je voulais commencer cette séance avant même la présentation du premier dossier par l'annonce du décès mercredi 28 novembre de Mme Christiane NICOLAS. Les obsèques ont eu lieu ce samedi matin, plusieurs élus du 2^{ème} arrondissement étaient présents. Elle était un pilier de notre quartier. D'abord un pilier politique, puisque de 1983 à 1989 elle a été élue à la mairie du 2^{ème} arrondissement. De 1989 à 1995, elle était toujours sur la liste du 2^{ème} arrondissement mais elle a été élue à l'Hôtel de Ville. Elle a même été conseillère municipale de 1989 à 1992 et de 1992 à 1995, sur la fin du mandat, elle a été adjointe au Maire de Lyon déléguée aux affaires scolaires. C'est dire si elle connaissait notre arrondissement. Ensuite elle est revenue en mairie du 2^{ème} arrondissement dans le mandat de Raymond Barre, de 1995 à 2001 puisqu'elle a été adjointe au maire du 2^{ème} arrondissement, Albéric de Lavernée, là aussi en charge des affaires scolaires. Cela avait été d'ailleurs assez impressionnant de voir comment elle s'était occupée des Affaires Scolaires au niveau local, puis au niveau de l'ensemble de la Ville de Lyon et cela ne l'avait absolument pas dérangée de revenir à un niveau d'arrondissement tant elle était attachée, un, à ces questions scolaires, deux, à ce territoire du 2^{ème} arrondissement. Elle avait eu un engagement très fort, d'abord au niveau politique, ensuite au niveau municipal puis elle avait poursuivi son engagement dans des associations locales. On se rappelle notamment de son engagement très fort dans le Comité d'Intérêt Local Centre Presqu'île ou dans la défense de la place Antonin Poncet. Nous avions des contacts très réguliers avec elle. C'était une très belle personnalité, qui, au-delà de son engagement pour la vie du quartier, était toujours sympathique, souriante, agréable et toujours prête à rendre service. Depuis un peu plus d'un an, elle était très malade et vraiment diminuée. Elle nous a quittés, il y a quelques jours. Nous en sommes très tristes et nous avons présenté à ses trois enfants, que nous connaissons bien, nos condoléances et celles de l'ensemble du conseil d'arrondissement. Je voulais qu'on ait une pensée pour elle en ce début de conseil.

02/18/740 Lancement de la phase 2 de l'opération n°60024663 "Rénovation des sanitaires anciens et automatiques 2015-2020" et affectation complémentaire de l'autorisation de programme 2015-3, programme 20012.

RAPPORTEUR : Xavier CALMARD

M. Calmard : C'est une petite victoire de la mairie du 2^{ème} parce qu'on était sur des rénovations et non sur des créations de sanitaires et du coup nous aurons un nouveau sanitaire autour de l'embarcadère et du skatepark, au niveau du stade Sony Anderson, vers la Boule Ravat et les jardins partagés. Tout était prêt, l'aménageur à la Confluence avait mis en place tous les réseaux, il reste juste à mettre ce sanitaire en place. Il le sera, vraisemblablement l'année prochaine, pour cet été. Je vous demande bien évidemment de voter pour cette délibération.

M. le Maire : Vous vous rappelez que dans notre première séance de la rentrée au mois de septembre, nous avons évoqué cette question en disant qu'il y avait eu beaucoup de touristes qui étaient venus visiter Lyon cet été et à l'office du tourisme, comme dans les retours que nous avons eu de la part des hôteliers, des restaurateurs, il y avait cette question d'absence ou d'insuffisance de toilettes sur la voie publique. On a eu aussi beaucoup d'animations cet été et chaque fois qu'il y a eu une animation, il y a eu des problèmes liés à l'absence ou l'insuffisance de toilettes publiques. Et il y a eu également la très grosse chaleur de cet été qui avait rendu particulièrement nauséabonde les odeurs sur certains lieux publics du fait de l'absence ou de l'insuffisance de toilettes publiques. On s'en était ouvert dans le journal municipal de manière publique, en disant que ce n'est pas parce que c'est un sujet primaire qu'il ne faut pas l'aborder. J'avais abordé ce sujet aussi lors d'une rencontre avec l'ensemble des maires d'arrondissement qui m'avaient tous félicité à la fin de la réunion pour me dire que j'avais bien eu raison d'en parler. C'est vraiment un sujet dont on ne parle pas mais qui, sur nos terrains est un sujet populaire et qui répond à un vrai besoin. Aujourd'hui, nous sommes heureux de voir que nous avons été entendus et Xavier Calmard était très porteur de ce sujet au moins sur un sanitaire et nous espérons bien qu'il y en aura d'autres parce que nous avons identifié encore trois ou quatre lieux sur lesquelles nous avons des besoins pressants si je peux m'exprimer ainsi.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/ 741 Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit entre la Ville de Lyon et l'Association Les Grands Concerts relative à la mise à disposition de la Chapelle de la Trinité sise 29 rue de la Bourse à Lyon 2ème – EI 02112.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Etes-vous d'accord pour que l'on poursuive pendant les 6 mois à venir cette convention comme elle existe depuis déjà un bon nombre d'années ? Sachant qu'on reparlera courant 2019 de ce bâtiment dans la mesure où il passera sans doute sous la responsabilité de la Métropole. J'ai consulté Eric Desnous qui est le directeur et le gestionnaire de cet espace depuis de nombreuses années. C'est un dossier qui lui va bien car il lui permettra de terminer sa saison tranquillement. Aujourd'hui, il avait un point d'interrogation sur la fin de sa saison, des interrogations juridiques parce que tout le monde est d'accord pour dire qu'il fait un bon travail, tout le monde est d'accord pour dire que les concerts sont extrêmement qualitatifs et participent à la vie culturelle lyonnaise de façon très positive. Il y avait en suspens ce point d'interrogation juridique. Cette délibération est là pour lever le doute à ce sujet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/742 Autorisation de signer l'avenant n°3 au Contrat Enfance Jeunesse 3ème génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2018.

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/743 Programmation Projet éducatif territorial (PEdT) Temps scolaire - Attribution des séjours classes transplantées de janvier à juin 2019 et inscriptions budgétaires.

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

Mme Descour : Monsieur Le Maire, chers collègues, cette délibération, soumise par le Maire de Lyon, a pour objet l'attribution de subventions pour le financement de classes transplantées de janvier à juin 2019 dans le cadre du Projet Educatif de Territoire. Il s'agit de 96 classes en séjours libres pour un montant de 218.317€, de 11 classes Péniche pour un montant de 22.500€ et de 38 classes sciences. Ce sont des classes à la journée qui se déroulent dans une école du 8^{ème} arrondissement.

Nous avons précédemment voté les séjours qui ont eu lieu entre septembre et décembre 2018. Il s'agit là de la dernière délibération pour cette année scolaire. Ces séjours sont d'une très grande richesse pour les élèves et je remercie les enseignants qui organisent ces séjours inoubliables pour ces enfants.

Dans le 2^e sont concernées, 2 classes dite séjour libre, les écoles Michelet et Alix. Il y a très longtemps que les élèves de l'école Alix n'ont pas bénéficié de ces classes, c'est vraiment une bonne nouvelles. Et la ville de Lyon alloue pour chaque classe une somme de 2.000€. Avant de conclure et de donner un avis sur cette délibération, je rappelle ici que la Ville a souhaité modifier les conditions d'accès à certaines propositions en les réservant aux écoles dites prioritaires. Ainsi, alors qu'une nouvelle dynamique avait été lancée en lien avec l'inspecteur de circonscription dans les écoles du 2^{ème} pour promouvoir les classes péniches pour des élèves habitant la Presqu'île, en les ouvrant à leur environnement, seule l'école qui en a bénéficié il y a un an, à savoir l'école Germaine Tillion pouvait faire acte de candidature. L'élan est donc brisé !

D'autres dispositifs sont concernés par ces réservations (chantier de la création, graine de lecteur, classe orchestre, culture citoyenne ...). Il me semble là que ce n'est pas une méthode que d'exclure certaines écoles, le dispositif n'est pas adapté. Il existe d'autres moyens pour accorder toute l'attention nécessaire à chaque arrondissement, quartier, en prenant en compte leurs problématiques. C'est pourquoi, je vous propose de nous abstenir sur ce dossier.

M. Le Maire : Abstention car il ne s'agit pas de refuser à des enfants ces séjours en classes transplantées mais c'est vrai qu'on avait l'habitude d'avoir beaucoup plus de classes transplantées dans le 2^{ème} arrondissement que les deux classes qui vont partir cette année.

Mme de Lavernée : Nous nous abstiendrons également comme nous l'avons fait précédemment.

ADOPTE LA MAJORITE

2 VOIX POUR : Mme Dor, M. Dayme.

12 ABSTENTIONS : MM. Broliquier, Gibert, Chaillet, Mme de Brosse, M. Calmard, Mmes Bonnet Saint Georges, de Lavernée, M. Royer, Mmes Bauguil, Descour, M. Sansoz, Mme Guilloteau.

02/18/744 Théâtre des Célestins - Renouvellement du système informatisé du centre - 4 Rue Charles Dullin, 69002 Lyon - opération n°02013003 - Lancement des études de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00005.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/745 Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs 2015-2018 entre l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et l'association GRAME – Centre National de Création Musicale – pour l'année 2019.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Ce dossier concerne le prolongement de la convention sur une année seulement. La nouvelle direction va travailler et proposera dans le courant de l'année un projet à leurs différents financeurs. Nous aurons l'occasion de remettre l'ouvrage sur le métier dans le courant de l'année pour sans doute 3 ans si le projet artistique nous convient. Les élus concernés par la programmation sont très au courant mais cela fait plusieurs années que je n'ai pas entendu un concert ou une expérimentation initié par le Grame. J'ai souvenir, il y a quelques années, de concerts très originaux. Donnons sa chance à la nouvelle équipe et continuons pour un an l'expérience du Grame. Je voulais vous préciser que cette association est présidée par Michèle DACLIN, une grande dame de la culture à Lyon.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/746 Attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2019 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire : Deux informations que je vous demande de bien noter sur vos tablettes. Il y a deux belles actualités culturelles en cette fin d'année. La première est la Fête des Lumières qui a lieu cette semaine. En tant que cœur d'agglomération, nous sommes heureux d'accueillir de manière très large sur notre territoire plusieurs installations qui s'annoncent qualitatives. Vous avez compris que comme les années précédentes, une information a été faite par la Ville de Lyon. Un secteur sera exclusivement réservé à la fête. Nous aurons quelques restrictions de circulation comme chaque année pour la population mais aussi pour l'ensemble de tous les professionnels qui accueillent des touristes. On pense aux hôteliers et aux restaurateurs. On souhaite bon courage aux riverains car nous sommes bien conscients aussi qu'il n'est pas toujours simple de gérer autant de fréquentation dans un espace aussi restreint. Et on pense également au service de propreté qui sera vraiment sur la brèche pendant 4 jours.

Je voulais signaler aussi l'exposition exceptionnelle qui aura lieu à partir du 10 décembre ici, un hommage à Johnny Halliday, notre Johnny national. Nous sommes en lien avec un photographe, Mario Gurrieri qui est bien connu à Lyon et qui a, au cours de sa longue carrière de journaliste people fait beaucoup de clichés de Johnny Halliday. Nous savons déjà qu'elle va accueillir de nombreux fans, pas uniquement issus du 2^{ème} arrondissement mais issus de l'ensemble de la région. Sur les réseaux sociaux, liés à la personne et aux souvenirs de Johnny Halliday, la mairie du 2^{ème} arrondissement est déjà largement mise en valeur...

Dernière information sur laquelle je voulais insister. Nous sommes frappés à la mairie du 2^{ème} arrondissement de voir depuis quelques mois le nombre de récriminations, le nombre de réclamations consacrés au problème du partage de l'espace public. La colère monte sur cette question-là et les élus sont de plus en plus interpellés à titre individuel ou collectif. On encourage les lyonnais à circuler à vélo, à trottinette mécanique ou électrique et c'est une très bonne chose. Mais il ne faut pas que ce soit les piétons qui paient les conséquences de cette évolution.

La multiplication des modes de déplacement implique une responsabilité de chacun. Je salue donc, une fois n'est pas coutume, l'initiative de la Métropole qui a lancé cette semaine une campagne des bonnes conduites pour partager la rue avec un dépliant ainsi qu'une web série. C'est une initiative absolument nécessaire aujourd'hui où les modes de déplacements commencent à se télescoper, particulièrement en centre-ville et je le redis, le plus souvent au détriment des piétons.

Les exemples que nous avons sont nombreux : en voiture il ne faut pas stationner sur les pistes cyclables, les passages piétons et les trottoirs. Il faut faire attention à l'ouverture des portières, lorsque les vélos passent à proximité immédiate des véhicules.

En vélo, l'interdiction de rouler sur les trottoirs sauf pour les moins de 8 ans et de respecter les feux de circulation exactement comme les voitures.

En deux-roues motorisé il ne faut pas se prendre pour un vélo et donc il ne faut pas rouler sur les pistes cyclables lorsqu'on a un moteur ni sur les voies de bus (sauf celles qui sont autorisées, il y en a quelques-unes). Il ne faut pas stationner sur les zones réservées et ne pas stationner son deux-roues motorisé sur les trottoirs.

A pieds, parce que les piétons aussi ont une responsabilité, il faut traverser sur les passages piétons, rester connecté avec son environnement et pas seulement à son smartphone quand on avance ! On sait qu'il y a une augmentation très forte des accidents domestiques qui ne sont pas uniquement des accidents de circulation liés à l'usage du smartphone et de la musique sur l'espace public.

En trottinette, skate ou roller, sachez que ces modes de transports sont réglementés comme les piétons donc il faut rouler à moins de 6 km/h.

Pour les nouveaux engins électriques une réglementation nationale est en préparation. Là aussi une nécessité absolue quand on voit les trottinettes électriques rouler à 25km/h sur nos trottoirs !

Que la Métropole rappelle les règles pour chacun est une excellente initiative. Pour le moment, nous étions porteurs de ce message à un niveau local, et l'adjoint en charge des déplacements, Grégory Sansoz le sait bien. Ceux qui étaient les plus en pointe sur ce rappel de la réglementation et les règles de partage de l'espace public, ce sont les associations dont Réagir l'Enfant et la rue, l'association qui est présidée depuis de nombreuses années par Mme Olivero. Les campagnes de prévention ne sont pas si fréquentes à la Ville et la Métropole alors nous allons relayer celle-ci sans modération en distribuant très largement ce document.

Je voulais tirer un coup de chapeau à la Métropole qui a pris cette initiative à la demande des associations. C'est vraiment une bonne chose même si elle est dans son rôle en faisant ce document et en le diffusant.

M. Sansoz : Concernant les trottinettes, je pense que la loi, en espérant qu'elle sorte très rapidement mettra ces objets de mobilités électriques sur la voirie et les pistes cyclables, cela permettra d'apaiser les trottoirs. Il est évident que cela marche très bien dans ce que l'on appelle le free floating, les trottinettes sont en train de dépasser les vélos. C'est un phénomène de masse qu'il faut anticiper et je rajouterai aussi qu'il faudra se poser la question sur l'obligation du port du casque.

M. le Maire : Ça, je sais que cela fait partie de la discussion au niveau national, c'est un dossier que l'on suit, on va commencer à réunir les éléments liés à la discussion et dans les questions qui sont posées, il y a la question de l'obligation ou non du casque ? Est-ce que c'est un moyen de transport, de loisirs... ? Comme il y a une hausse très importante de conflits ou d'accidents plus ou moins graves, aujourd'hui ce sont les assureurs qui demandent quel est le cadre et je sais que la Métropole de Lyon fait partie des métropoles qui ont demandé à ce qu'il y ait un cadre clair.

La séance est levée à 18h45